DES NOUVELLES
du lac Clair

MAI 2026

Bonjour chers membres,

Dans le but de rendre votre lecture plus agréable, votre bulletin d'information s'est refait une beauté. Vous trouverez dans ce numéro l'information la plus récente sur l'actualité entourant les activités de l'Association ; les contacts avec la municipalité, la qualité de notre environnement et celle de nos routes ... bref, tous les sujets qui se discutent au sein du CA.

On vous souhaite donc une excellente lecture !

Renouée du Japon

En attente d'une action

Dans une récente correspondance avec notre vice-présidente Chantal Breton, Mme Mira Hébert, biologiste affectée à la municipalité, affirmait n'avoir pas reçu de suivi ni de directives complémentaires afin de se débarrasser de cette plante extrêmement nuisible et envahissante qu'est la renouée du Japon. Des recommandations en ce sens avaient été établies dans son rapport de fin d'année en octobre 2025 pour « Remettre une membrane non tissée au 383, chemin du Lac-Caché, afin de réenfouir la renouée qui ressort à la suite des derniers travaux, puis remettre le sable, le 0-¾, les végétaux et le paillis, comme à la Maison de la culture. »

Contacté afin de savoir si le dossier était encore actif, le directeur général de La Macaza a tenu à nous rassurer ; la renouée du Japon serait sur la liste des travaux à faire. Actuellement, la«pépine» qui doit servir aux travaux est utilisée pour la réparation de ponceaux ou pour des travaux à l'écocentre. Peut-être faudra-t-il une grue étant donné l'emplacement des plantes. Cela représente des coûts importants. On nous promet l'installation d'une toile ainsi que l'ajout de terreau et le replantage d'autres végétaux suivant les conseils de l'horticultrice.



L'état du chemin du lac Caché sur le territoire de Labelle

L'association a entrepris une démarche de sensibilisation auprès des municipalités de Labelle et de La Macaza pour obtenir une collaboration visant l'amélioration du chemin du lac caché. François Labelle membre de l'association avait nommé son intérêt s'occuper de ce dossier lors de la dernière l'assemblée générale annuelle.

Il y a eu des communications avec les élus des deux municipalités afin de manifester la nécessité d'améliorer le chemin. Du côté de Labelle, les attentes consistent à améliorer l'entretien du chemin et également d'en améliorer la structure. Du côté de La Macaza, les attentes sont d'avoir une digne représentation des citoyens de La Macaza auprès de la municipalité de Labelle de même qu'une implication concrète vers l'amélioration du chemin.

Les sujets abordés avec les différents intervenants ont porté sur :

- Les responsabilités des municipalités
- La collaboration entre les municipalités
- Ce qui est considéré l'entretien normal
- Le régime de subvention portant sur l'entretien des chemins publics, soit le plan d'intervention en infrastructure régional, le PIIRL. Le PIIRL est piloté par la MRC des Laurentides et le ministère des transports et de la mobilité durable.

Les démarches amorcées se poursuivent.

- Maintenir les contacts établis jusqu'ici ;
- Documenter la situation notamment à l'aide de photos et de vidéos ;
- Tenter d'influencer la façon dont les sommes issues du PIIRL pourraient servir à l'amélioration du chemin ;

On ne doit pas conclure qu'il y a des liens directs entre ces démarches et les résultats actuels ou futurs sur la condition du chemin ou sur les actions posées par les acteurs responsables de son entretien. Nombreux sont les facteurs qui conduisent à l'amélioration du chemin.

Mais on peut tout de même se réjouir de constater que :

- De la formation a été donnée pour améliorer l'efficacité des opérations effectuées à l'aide de la niveleuse ce qui conduit à une amélioration progressive du profil du chemin vers une forme arrondie facilitant l'écoulement.
- Le dégagement de la neige en février a été élargi afin de faciliter la fonte des neiges.
- Un ponceau endommagé a été remplacé dans un délai relativement rapide ce printemps.
- On a ajouté une portion asphaltée d'environ 300 mètres près de Labelle.
- On a ajouté du matériel au printemps 2025.
- La municipalité de La Macaza par l'entremise du directeur des travaux publics a accepté de communiquer avec la municipalité de Labelle à au moins une occasion pour manifester l'insatisfaction des citoyens de La Macaza à l'égard du chemin.

Dossier à suivre ….

La qualité des eaux de notre lac

Bonnes nouvelles ! Les données les plus récentes nous invitent à croire que la qualité des eaux du lac Clair se maintient. Parallèlement à ces démarches nous avons entrepris de contacter le CRE des Laurentides, ce qui a mené à une offre de service pour l'étude du périphyton, une analyse plus poussée de la vie aquatique près des berges qui donne une idée plus complète de la santé d'un lac.

Compte tenu des derniers éclaircissements apportés par la biologiste du RSVL (réseau de surveillance volontaire des lacs), qui se font relativement rassurants malgré certains signes d'eutrophisation, et compte tenu du niveau de difficulté que représente l'analyse du périphyton, on ne juge pas pertinent de le faire en ce moment. On verra cependant à poursuivre la collecte de données dans le cadre du programme du RSVL.



Une bouteille à la mairie

Nos demandes auprès de la municipalité par voie de messagerie électronique n'ayant jusqu'ici rien donné, le président de notre association, Bruno Bédard, a déposé une lettre officielle adressée au maire et remise à la séance du conseil de la municipalité du 12 avril afin d'obtenir une rencontre nous permettant d'exprimer nos demandes.

On attend toujours une réponse.



Assemblée générale des membres 2026

Quand : Samedi le 11 juillet à 10 heures

Lieu : Chez Paul Marleau

D'autres détails seront communiqués

Les truites sont arrivées !



300 truites de 9 à 11 pouces ont été livrées la fin de semaine du 9 mai sur le terrain de Denis Cloutier.

Membership

38 membres ont payé leur cotisation et 16 ne l'ont pas encore fait (en 2025 le ratio était de 45/9, et en 2024 de 46/8).

Montants reçus : 1140 $ en cotisation pour 2025/2026, et 270 $ en dons volontaires pour l'ensemencement des truites.

Il est encore temps de nous faire parvenir votre cotisation pour 2025 si vous ne l'avez pas encore fait, il suffit de vous rendre sur notre site web et de suivre les directives. C'est simple et sécuritaire : https://aplclair.ca/cotisation/



MUNICIPALITÉ

Carte du citoyen/Modelium

La municipalité a instauré une nouvelle carte d'accès qui remplace la carte du citoyen. Il faut s'inscrire.

Feux extérieurs

Sopfeu vs municipalité, l'information n'est pas toujours concordante. La municipalité a le dernier mot à ce qu'il semble.

Permis de brûlage/Rivière Rouge

On peut se procurer un permis de brûlage auprès de la municipalité.

La municipalité poursuivie

On apprend dans un article publié sur le site de CFLO que la municipalité est susceptible de se rendre coupable d'outrage au tribunal et de se voir imposer une amende pouvant atteindre 100 000 $ si elle ne respecte pas l'ordonnance de la Commission d'accès à l'information de traiter les demandes d'accès de François Landry dans un délai de trente jours.

Lien vers l'article :

https://www.cflo.ca/la-macaza-pourrait-devoir-payer-100-000-pour-outrage-au-tribunal/

Ce bulletin d'information est publié par l'Association des propriétaires du lac Clair.

Vous pouvez trouver tout plein de trucs intéressants sur notre site web

https://aplclair.ca/

De même que sur notre page facebook : https://www.facebook.com/lacclairlamacaza

Rédaction et réalisation : Christian Goupil